Professionals face to violence against children: practices for reporting – ProVAC –

REF : 35RC21_3025 - PROVAC

Madame, Monsieur,

Une étude s'intéressant aux alertes émises par des professionnels concernant les violences à enfant ou situations complexes est menée sur l'ensemble des départements de la région Bretagne, coordonnée par le service de Médecine légale du CHU de Rennes.

L'objectif principal de cette étude est de déterminer les caractéristiques rencontrées dans les situations de violences à enfant, avérées ou évocatrices, ou dans les situations dites complexes, orientant le processus décisionnel en jeu chez les professionnels (des milieux de la santé, de l'éducatif, du soutien social et autres) lorsqu'ils décident d'alerter sur ces situations, alerte qui peut se faire sous la forme d'un signalement judiciaire (SJ) auprès du Procureur de la République ou d'une information préoccupante (IP) auprès de la Cellule de recueil des informations préoccupantes (CRIP) du Conseil départemental.
L'objectif secondaire est d'estimer la part représentée dans l'ensemble des alertes par les déclarants issus du milieu de la santé.

Pour réaliser cette étude, les alertes (SJ et IP) émises par les professionnels auprès des Tribunaux judiciaires et des CRIP de toute la région Bretagne seront consultées par des investigateurs sous la responsabilité des services de Médecine légale participants. Aucune donnée directement identifiante ne sera extraite, tant concernant l'enfant et sa famille que le professionnel déclarant.

Si vous le souhaitez, une fois l'étude achevée ses résultats agrégés pourront vous être communiqués par le médecin investigateur coordonnateur.

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter le médecin investigateur responsable de la mise en œuvre du projet **Dr Coralie HERMETET**, Service de Médecine légale et pénitentiaire, CHU de Rennes – 02.99.28.24.28.

Vous trouverez ci-dessous les mentions légales en rapport avec cette étude.

Le CHU de Rennes est le responsable de traitement, au sens du Règlement Européen 2016/679 (CHU de Rennes, 2 rue Henri Le Guilloux, 35000 Rennes). La base juridique du traitement est l'exécution d'une mission d'intérêt public, conformément à l'article 6 du RGPD. L'article 9 de ce règlement permet au CHU de Rennes de traiter des catégories particulières de données, incluant des données de santé. Les données de l'étude seront conservées pendant une durée de 2 ans après la publication des résultats de l'étude ; elles seront ensuite archivées sur un support informatique pour une durée de 10 ans, puis détruites. Aucun transfert de données à caractère personnel en dehors de l'Union Européenne n'est prévu.
Conformément aux dispositions de loi relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés (loi du 6 janvier 1978 modifiée) et du Règlement Européen 2016/679 du 27 avril 2016, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement et de limitation de vos données personnelles. Vous disposez également d'un droit d'opposition à la transmission des données couvertes par le secret professionnel susceptibles d'être utilisées dans le cadre de cette recherche et d'être traitées.

Vos droits s'exercent auprès du Délégué à la Protection des Données du CHU de Rennes

Soit par courriel : dpo@chu-rennes.fr

Soit par courrier papier : *Déléguée à la Protection des Données*
CHU de Rennes - Bâtiment des Instituts de Formation, porte D – 4er étage
2 rue Henri le Guilloux
35033 Rennes Cedex 09

Pour toute réclamation relative au traitement de vos données de santé, vous pouvez saisir la Commission Nationale Informatique et Liberté (CNIL) (https://www.cnil.fr/fr/webform/adresser-une-plainte).